

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 12 mars 2026 à 13h30**

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 12 mars 2026 à 13h30, sous la présidence de Mme Christine GOCHARD, Présidente du Conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 29 membres sur les 32 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer. Au cours de la séance, une personne a rejoint l'instance et une autre l'a quittée.

Décision n°CA20260305

Vu le décret n° 2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes ;

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble.

SPASER de l'université Grenoble Alpes

Le Conseil d'administration approuve le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) de l'université Grenoble Alpes, tel qu'annexé.

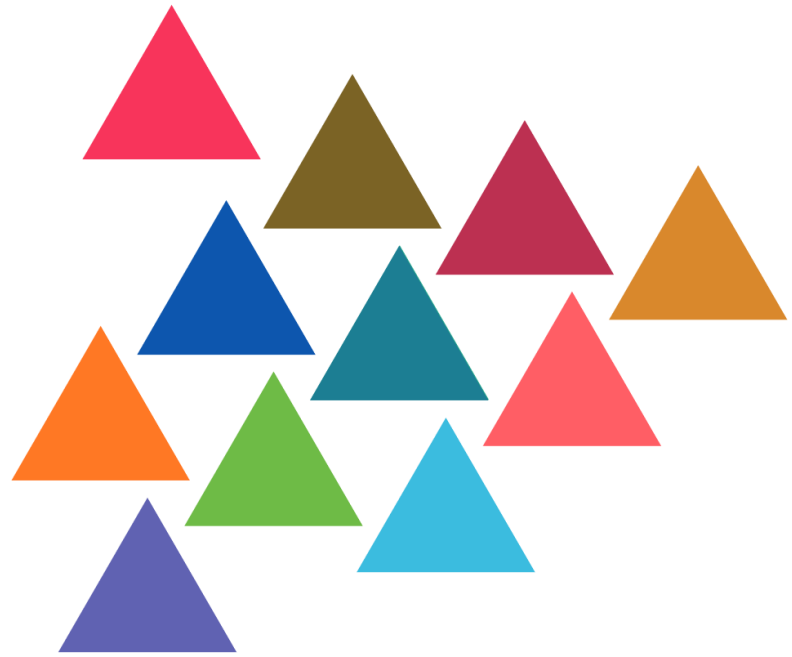
Nombre de présents : 20
Nombre de pouvoirs : 10
Total présents et représentés : 30
Nombre de votants : 30
Nombre d'abstentions : 0
Total des suffrages exprimés : 30

Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 30

☒ *à l'unanimité des suffrages exprimés*
☐ *à la majorité des suffrages exprimés*

Transmis au Rectorat le 13/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



PLAN DES ACHATS RESPONSABLES DE L'UGA

SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS
SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT
RESPONSABLES (SPASER)

Mise en page provisoire

AVANT-PROPOS

Yassine Lakhnech

Président de l'UGA

Sabine Lavorel

**Vice-Présidente
Transformation écologique de
l'UGA**

Anne-Catherine Favre

**Vice-Présidente en charge du conseil
d'administration et des affaires générales de
l'UGA**

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
SOMMAIRE	3
ABRÉVIATIONS ET TERMES CLÉS	4
LES ACHATS DE L'UGA EN QUELQUES CHIFFRES	6
L'ELABORATION DU PLAN DES ACHATS RESPONSABLES DE L'UGA	7
LES 5 ENGAGEMENTS DE L'UGA POUR DES ACHATS RESPONSABLES	9
ENGAGEMENT N°1 – PLACER L'EXIGENCE ENVIRONNEMENTALE AU CŒUR DE NOS DECISIONS D'ACHAT	11
ENGAGEMENT N°2 – ACCELERER LA TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, LA REDUCTION ET LA PREVENTION DES DECHETS	15
ENGAGEMENT N°3 – SOUTENIR L'EMPLOI INCLUSIF ET PROMOUVOIR L'EGALITE PROFESSIONNELLE	21
ENGAGEMENT N°4 – GARANTIR UNE COMMANDE PUBLIQUE ACCESSIBLE ET ETHIQUE	25
ENGAGEMENT N°5 – PROMOUVOIR DEVELOPPER ET PILOTER LA POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES	29
RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS DE L'UGA POUR DES ACHATS RESPONSABLES	32

ABRÉVIATIONS ET TERMES CLÉS

Abréviations

ACV : analyse du cycle de vie

AMO : assistance à maîtrise d'ouvrage

DAE : Direction des achats de l'Etat

EA : entreprises adaptées

ESAT : établissement et service d'accompagnement par le travail

ESS : économie sociale et solidaire

GAM : Grenoble Alpes Métropole

GES : gaz à effet de serre

NACRES : nomenclature achat recherche et enseignement supérieur

RFAR : Relations Fournisseurs et Achats Responsables

RSE : responsabilité sociétale et environnementale

SIAE : structure d'insertion par l'activité économique

SPASER : Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables

SGAR : Secrétariat Général achats Auvergne Rhône Alpes.

TPE-PME : très petites entreprises – petites et moyennes entreprises

TREC : transformation écologique

Glossaire

Achat public : représente les achats de fournitures, travaux, services réalisés par l'Etat, les Etablissements publics, les collectivités territoriales, les organismes publics, les sociétés d'économie mixte...réalisés avec des deniers publics

Marché public : un contrat conclu à titre onéreux entre un acheteur public et un opérateur économique et soumis aux règles du code de la commande publique (Art. 1111-1 du code)

Achat durable : achat qui intègre des dispositions en faveur de la protection ou la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et favorisant le développement économique ; qui intègre toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation

Acheteur : agent de la Direction des achats ou en direction centrale ou équivalent accompagnant les services prescripteurs dans l'expression de leurs besoins d'achat et la réalisation de ce dernier

Analyse de cycle de vie : est une méthode normalisée permettant d'évaluer les impacts environnementaux d'un produit, service ou procédé sur l'ensemble de son cycle de vie, de l'extraction des matières premières à sa fin de vie

Approche en coût global : une méthode d'analyse qui prend en compte l'ensemble des coûts associés à un achat sur toute sa durée de vie permettant une prise de décision éclairée et durable pour l'acheteur.

Centrale d'achat : structure regroupant les achats d'un ensemble de membres

Clause : toutes les dispositions contractuelles inscrites dans les documents du marché. Elles définissent les attentes, modalités d'exécution, conditions de paiement et les conséquences en cas de manquement.

Considération : une considération « environnementale ou sociale » est définie comme la prise en compte de la dimension environnementale ou sociale dans l'acte d'achat ; elle peut prendre la forme d'une clause, d'un critère ou d'une variante.

Critère : les critères d'attribution, librement choisis par l'acheteur doivent permettre d'apprécier la performance globale des offres. Ils permettent de sélectionner et noter les offres des entreprises sur le plan économique, technique, méthodologique, environnemental, social

Direction des Achats et Responsables achats : définissent et assurent le suivi de la politique achats et le plan d'actions achats, la cartographie des achats, assistent et conseillent les entités acheteuses sur les différentes étapes du processus achats, la création et la gestion des marchés, réalisent la passation des marchés publics et veillent à la conformité juridique des achats de l'établissement. Recensent les marchés disposant de considérations environnementales et sociales.

Économie Sociale et Solidaire (ESS) : ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale

Facilitateur : agent de GAM accompagnant l'établissement dans la mise en place et le suivi de clauses sociales et d'insertion

Fournisseur ou opérateur économique : tiers qui fournit un service, une prestation ou un matériel en réponse au besoin d'achat exprimé par le prescripteur. Il répond à une mise en concurrence

Groupement de commandes : méthode d'achat consistant à se grouper avec d'autres structures disposant d'une personnalité morale pour répondre à un même besoin d'achat

Marché innovant : un marché public de fournitures, travaux ou services qui introduit une solution nouvelle ou améliore sensiblement une méthode, une pratique, une organisation ou des relations

Nomenclature Achat Recherche et Enseignement Supérieur (NACRES) : nomenclature proposée par l'Agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur ou de recherche (AMUE)

Prescripteur : structure (service, composante, école ou laboratoire) ayant un besoin d'achat

Sourcing : analyse (consultations, études de marchés, avis) des fournisseurs et évaluation de leurs capacités à répondre à nos besoins et exigences en termes de coûts, délais, techniques et qualité environnementale et sociale...(Article R. 2111-1 du Code de la commande publique)

Structure d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) : organisme ayant pour but de favoriser l'insertion professionnelle de personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi

LES ACHATS DE L'UGA EN QUELQUES CHIFFRES

Les achats à l'UGA, Grenoble INP-UGA, Sciences Po-UGA et ENSAG-UGA

- Au service de 57 000 étudiants et 10 500 agents (dont 2 550 des organismes nationaux de recherche)
- Pour répondre aux besoins variés de la communauté dans 33 composantes de formation, dans plus de 80 laboratoires de recherche et dans les services centraux
- Sur plusieurs sites Agglomération Grenobloise, Valence, Vienne, Les Houches, le Lautaret, l'Ardèche
- Des dépenses d'achats de plus de 120 millions d'Euros (HT) en 2024
- Plus de 200 marchés notifiés dont certains font l'objet de conventions de groupement de commandes entre établissements selon les besoins de ces derniers
- Plus de 4 000 fournisseurs, dont 45 % TPE-PME
- Plus de la moitié des achats passés auprès d'entreprises situées dans la Région Auvergne Rhône-Alpes
- Recours à plusieurs centrales d'achats : UGAP, RESAH, AMUE/CNRS, DAE, SGAR, REGAL, UniHA et CAIH, intégrant les considérations environnementales et sociales

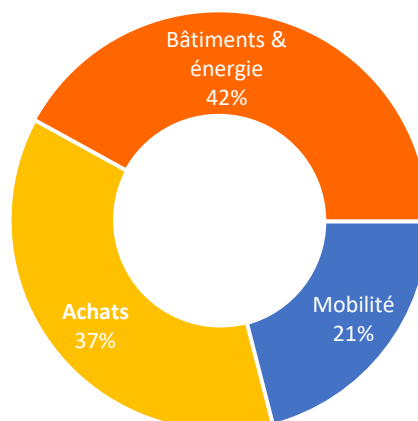
L'empreinte carbone des achats de l'UGA



**Environ 21 000 tonnes eCO2
des 56 900 tonnes eCO2
émises en 2023
par les activités de l'UGA**

A l'UGA, les achats représentent 37% des GES.

A Grenoble INP-UGA les achats
représentent 42% des GES



L'ÉLABORATION DU PLAN DES ACHATS RESPONSABLES DE L'UGA

L'élaboration de la politique d'achat responsable de l'Université Grenoble Alpes s'inscrit dans le cadre des orientations fixées par le Plan stratégique de l'établissement et le contrat pluriannuel avec l'État. Celles-ci traduisent la volonté de conforter la place et le rayonnement de l'UGA en matière de recherche et de formation, tout en affirmant son engagement en faveur d'un modèle universitaire écologiquement et socialement responsable. Les achats publics constituent un levier majeur au service de cette stratégie, en contribuant aux conditions d'exercice des missions des agents comme à la réussite des projets des étudiants.

Le cadre juridique national des achats responsables

La rédaction du Plan d'achats responsables s'inscrit dans un contexte national et européen marqué par un renforcement des exigences en matière sociale et environnementale. Plusieurs textes juridiques parus au cours des dernières années demandent aux établissements publics d'inscrire leur politique d'achat dans une démarche responsable. Cela se traduit notamment par l'obligation, posée par le Code de la commande publique pour les établissements les plus importants, d'adopter un SPASER. Ce document, qui doit par ailleurs être rendu public par une mise en ligne sur le site internet de l'établissement, doit obligatoirement préciser les objectifs de l'établissement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie, d'eau et de matériaux, et concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés.

Plus généralement, le cadre juridique national impose à ce jour à l'établissement de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à ses achats (*Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat et résilience »*), de réduire l'empreinte environnementale de ses usages du numérique (*Loi n°2021-1485 du 15 novembre 2021*), d'améliorer la transparence et la lutte contre la corruption (*Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016*), de favoriser l'économie sociale et solidaire (*Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014*) ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes (*Loi n°2014-873 du 4 août 2014*).

En décembre 2025, l'Etat s'est lui-même doté d'un SPASER, publié par la Direction des achats de l'Etat (DAE). Ce document est assorti de ressources méthodologiques destinées à accompagner les établissements publics dans la mise en œuvre des actions prévues pour rendre les achats plus responsables. Une attention particulière lui a été portée afin de veiller à l'alignement des orientations de l'UGA avec celles définies au niveau national.

Les documents préexistants

Ce Plan vient compléter les documents déjà en vigueur à l'UGA, telles que la Politique Achat responsable rédigée en 2023, qui encadrent et accompagnent depuis plusieurs années les achats publics dans les différents domaines d'intervention (mobilité, matériels, bâtiments, moyens généraux...).

Au sein de Grenoble INP-UGA, la politique achats durables a été votée également en 2023 puis renouvelée en 2025. Le présent document a vocation à remplacer cette politique.

Le Plan des Achats responsables, un document structurant du Plan de transformation écologique de l'UGA

L'UGA s'est engagée sur une trajectoire de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'au moins 5% par an à partir de 2022, en cohérence avec les objectifs fixés à l'échelle nationale et européenne. Cet engagement repose sur la réalisation annuelle de bilans d'émissions de GES, permettant d'identifier les principaux leviers d'action et d'évaluer les effets des mesures mises en œuvre. Ces bilans, encadrés par une obligation réglementaire, doivent être accompagnés d'un plan de transition, document stratégique précisant les objectifs de réduction des émissions de GES, les actions prévues et les moyens mobilisés par l'établissement dans cette perspective.

Dans cette dynamique, l'UGA a structuré son Plan de transformation écologique autour de quatre axes prioritaires : les achats, le bâtiment et l'énergie, la mobilité et la biodiversité. Pour chacun de ces axes, un comité thématique dédié a été chargé d'élaborer un plan d'action spécifique. Ces comités, mis en place progressivement depuis le printemps 2025, travaillent à la définition de mesures concrètes, soumises ensuite à une double validation par un comité exécutif constitué par la Vice-présidence Transformation écologique (TREC), et par un comité stratégique composé du Directoire de l'UGA. Les plans d'action ainsi validés sont ensuite présentés au Conseil d'administration pour adoption. Ces plans feront l'objet d'un suivi annuel par les comités thématiques.

Une dynamique de rédaction collaborative

La rédaction du Plan des Achats responsables de l'UGA a reposé sur un travail étroit entre un comité thématique et un groupe de travail. Le comité thématique, en charge de valider les propositions faites par le groupe de travail, est composé des vice-présidents responsables des thématiques abordées, des directions associées, de représentants de chacune des composantes académiques ainsi que d'un expert de la thématique.

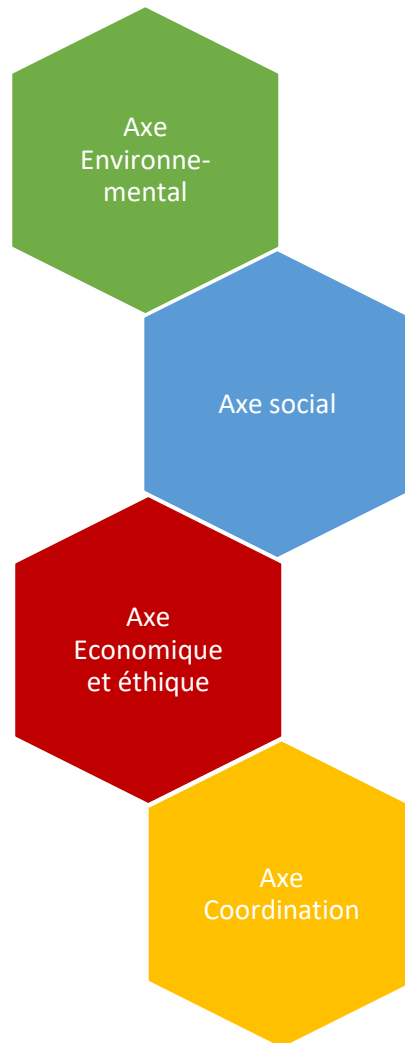
Le groupe de travail réunit une partie des membres du comité thématique, dans une configuration plus restreinte et davantage opérationnelle.

En parallèle, plusieurs services ont été sollicités pour valider les propositions relevant de leur périmètre de compétence.

L'élaboration du plan s'est déroulée en deux temps : une phase de construction et de rédaction, menée entre juin et décembre 2025 au sein du comité thématique et du groupe de travail, suivie d'une phase de validation des propositions par les différents conseils et instances, de janvier à mars 2026.

LES 5 ENGAGEMENTS DE L'UGA POUR DES ACHATS RESPONSABLES

Placer l'exigence environnementale au cœur de nos décisions d'achat.



ENGAGEMENT N°1 – PLACER L'EXIGENCE ENVIRONNEMENTALE AU CŒUR DE NOS DECISIONS D'ACHAT

CONTEXTE

■ CONTEXTE DE L'UGA HORS ETABLISSEMENTS-COMPOSANTES

En 2024, l'Université Grenoble Alpes hors établissements-composantes a enregistré un volume d'achats de 86,1 millions d'euros, notifié 134 marchés publics et exécuté 430 contrats. Parmi les marchés notifiés, l'intégralité comportaient une considération environnementale, que ce soit une clause ou un critère d'évaluation (100% des marchés notifiés).

Répartition des achats par groupe marchandise :

- BATIMENTS - INFRASTRUCTURES - TRAVAUX - ESPACES VERTS : 43,1 millions d'€
- INFORMATIQUE - TELECOMMUNICATIONS – AUDIOVISUEL : 13,8 millions d'€
- APPROVISIONNEMENTS GENERAUX : 13,2 millions d'€
- COMMUNICATION : 5,3 millions d'€
- SCIENTIFIQUE : 10,7 millions d'€

■ CONTEXTE DES ETABLISSEMENTS-COMPOSANTES

Grenoble INP – UGA :

Montant achats : 33,3 Millions d'€

Taux de marchés avec une disposition environnementale : 82% sur 96 marchés notifiés

Répartition des achats par groupe marchandise :

- BATIMENTS - INFRASTRUCTURES - TRAVAUX - ESPACES VERTS : 14,9 millions d'€
- INFORMATIQUE - TELECOMMUNICATIONS – AUDIOVISUEL : 3,7 millions d'€
- ETUDES - CONSEILS - ASSURANCES - PI - RESSOURCES HUMAINES : 1,7 millions d'€
- APPROVISIONNEMENTS GENERAUX : 1,5 millions d'€
- ATELIER - MECANIQUE – AUTOMATIQUE : 1,4 millions d'€
- SPECTROMETRIE - SPECTROSCOPIE - RAYONS X : 1,3 millions d'€

Sciences Po Grenoble – UGA

Sciences Po Grenoble - UGA a enregistré 2,74 Millions d'€ d'achats.

23 marchés publics notifiés

Recensement en cours des considérations environnementales

ENSAG – UGA

En 2024, les dépenses de fonctionnement et d'investissement représentent 4,056 M€, dont 2,5 M€ en investissement (Marchés de travaux).

L'ENSAG a contractualisé 27 marchés publics pour la plupart avec des centrales d'achats, dont les accords-cadres incluent les considérations environnementales et sociales.

OBJECTIFS CHIFFRES, JALONS COMMUNS ET INDICATEURS ASSOCIES

➔ **Pérenniser l'intégration systématique de dispositions environnementales (sous forme de critères et/ou de clauses) dans l'ensemble des marchés de l'UGA, en application de la réglementation nationale**

> Part des marchés intégrant des clauses et/ou des critères environnementaux

➔ **D'ici 2030, dans le cadre de l'analyse des offres, et parmi l'ensemble des critères retenus (prix, valeur technique, etc.), la pondération des critères environnementaux est fixée à :**

- Au moins 10% pour l'ensemble des marchés de travaux et de prestations associées
- Au moins 20% pour l'ensemble des marchés de services et de fournitures (incluant les achats scientifiques)

> Part attribuée aux critères environnementaux pour les marchés notifiés supérieurs à 40 000€ HT :

- *Pour les travaux et prestations associées*
- *Pour les services et fournitures*

➔ **D'ici 2030, au moins 10% des consultations prévoient un critère de sélection des offres relatif au cycle de vie et/ou au coût global (en lieu et place du critère prix)**

> Part des consultations avec un critère de sélection des offres relatif au cycle de vie et/ou au coût global

➔ **D'ici 2027, 100% des acheteurs des services centraux sont formés à l'analyse du cycle de vie et du coût global**

> Part des acheteurs des services centraux formés à l'analyse du cycle de vie et du coût global

➔ **D'ici 2028, un outil permettant les analyses du cycle de vie et du coût global est mis en place**

> Un outil permettant les analyses du cycle de vie et du coût global est disponible

➔ **D'ici 2030, au moins 10% des consultations prévoient un critère de sélection des offres relatif au cycle de vie et/ou au coût global (en lieu et place du critère prix)**

> Part des consultations avec un critère de sélection des offres relatif au cycle de vie et/ou au coût global

ACTIONS À POURSUIVRE (★) OU À METTRE EN ŒUVRE

> Ancrer la sobriété dans les pratiques d'achat, en recourant prioritairement aux alternatives à l'achat et en interrogeant systématiquement le juste besoin

- Structurer une réflexion collective visant à diminuer le recours à l'achat
- Développer des solutions pour mutualiser l'utilisation des équipements au sein de l'UGA

- Dans le cadre des opérations de rénovation et de déconstruction, identifier les produits et matériaux susceptibles d'être orientés vers le réemploi en interne
- Encourager et accompagner la réparation des biens et équipements en étudiant les possibilités en interne (ex. à travers la formation d'agents) et/ou auprès de prestataires (ex. à travers l'identification de filières de réparation, au sein de l'ESS notamment)
- Encourager le recours à la location plutôt que l'achat de biens lorsque cela s'y prête

> Améliorer la prise en compte des considérations environnementales dans les marchés

- Réaliser annuellement une programmation prévisionnelle pour identifier les marchés à fort enjeux environnementaux dans chaque domaine d'achat
- Partager entre acheteurs un clausier de critères environnementaux cohérents avec les exigences de l'établissement, intégrant notamment ses obligations réglementaires et les nouvelles pratiques (éco-conception, normes et labels environnementaux, commerce équitable, livraison responsable, production de bilans GES, performance énergétique...). Faire évoluer ce clausier en fonction des retours d'expériences des marchés passés.
- Mobiliser les compétences internes et réseaux externes pour une aide technique sur les modalités d'application des nouvelles réglementations environnementales
- Généraliser une pondération significative des critères environnementaux dans l'analyse des offres, en l'ajustant selon le domaine d'achat et en s'appuyant sur des ressources externes. S'assurer de l'objectivité de ces critères, de leur facilité d'analyse et leur vérifiabilité afin d'améliorer leur contrôle

> Introduire progressivement une approche d'analyse en coût global et en cycle de vie

- Former les acheteurs des services supports à l'analyse du cycle de vie et du coût global, notamment pour leur permettre par la suite de proposer des temps de formation aux prescripteurs (chargés d'opérations, élus...)
- Se doter d'outils et de moyens d'aide à l'analyse en cycle de vie et en coût global
 - En adaptant le cadre de réponse technique à l'approche d'analyse du cycle de vie et/ou les pièces financières au coût global
 - En se dotant d'outils spécifiques élaborés, si possible, dans le cadre de l'UGA
 - En ayant recours à des assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO) spécialisés lorsque la complexité d'évaluation est trop importante

> Intégrer les enjeux environnementaux dans les habitudes d'achat de l'établissement

- Cadrer les achats au travers de règles propres à chaque domaine et outiller le prescripteur pour l'accompagner à s'interroger sur son besoin (par ex. arbre de décision), les incidences de cet achat et les éventuelles alternatives existantes (par ex. mutualisation, location, etc.)
- Veiller à ce que les marchés relatifs aux constructions ou rénovations lourdes intègrent une part significative d'acquisition de matériaux biosourcés, issus du réemploi ou à faible impact carbone, tout en s'assurant de la soutenabilité de la démarche

- Encourager le regroupement des commandes pour réduire les incidences environnementales (livraisons, emballages...)
- Systématiser l'information de la communauté sur l'impact écologique de chaque achat de l'établissement
- Promouvoir, auprès de la communauté, les bonnes pratiques d'achats au regard des considérations environnementales

ENGAGEMENT N°2 – ACCELERER LA TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, LA REDUCTION ET LA PREVENTION DES DECHETS

CONTEXTE

L'Université Grenoble Alpes est engagée, notamment à travers son Schéma Directeur Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE), dans une démarche visant à prévenir et réduire sa production de déchets. Cet objectif repose en grande partie sur sa politique d'achat.

L'UGA souhaite en parallèle accélérer ses actions en matière d'économie circulaire, notamment sur la thématique du réemploi. A ce jour, plusieurs dispositifs internes existent pour réduire le volume d'achat. L'UGA hors établissements-composantes propose par exemple le transfert entre ses structures du mobilier inutilisé. Ce dispositif a vocation en prendre en ampleur et en visibilité pour optimiser les achats de biens.

A Grenoble INP-UGA, dans le cadre des marchés, les éléments demandés de façon systématique sont : clauses sur les emballages et déchets. Exemple de marchés avec matière recyclée, réutilisée : fourniture de bureau, mobilier, reconditionné pour les équipements scientifiques lorsque cela est possible.

L'UGA étudie la possibilité de mettre en place des marchés de biens de réemploi, par exemple pour le mobilier. Cette volonté émet un important signal à destination des acteurs des filières concernées, parmi eux les acteurs locaux de l'économie circulaire, afin d'inciter au développement de leur offre.

OBJECTIFS CHIFFRES, JALONS COMMUNS ET INDICATEURS ASSOCIES



Bien que non directement soumise aux obligations de l'article 58 de la loi AGECE (anti-gaspillage économie circulaire) obligeant certains acheteurs à acquérir des biens issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, l'UGA souhaite y répondre dans une logique de réduction de son impact environnemental. Elle s'engage donc à répondre aux exigences de l'article 58 de la loi AGECE, sur les segments définis ci-dessous.

Pour élaborer les objectifs suivants, l'UGA s'appuie sur la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 - AGECE (Anti Gaspillage pour une économie circulaire) et la Loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte.

→ D'ici 2030, une part minimale de produits réutilisés, réemployés ou recyclés est atteinte, soit par l'achat de ces produits, soit par des transferts internes au sein de l'UGA, pour les domaines suivants :

- 25 % de produits issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées et recyclables pour le mobilier de bureau et de salles de réunion (sièges, chaises, tables, armoires, bureaux...)
Code NACRES : AB.02
- 30 % de produits issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées et recyclables pour les terminaux de téléphonie mobile et fixe (
Codes NACRES : IG01 et IG02
- 30 % de produits issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées et recyclables pour le matériel de reprographie et d'impression (petit matériel de reprographie et d'impression, type scanners et imprimantes ; hors photocopieurs, copieurs et consommables associés)
Code NACRES : AC23 et IA21
- 50 % de produits intégrant des matières recyclées et recyclables pour les petites fournitures et petits équipements de bureau
Code NACRES : AB01
- 40 % de produits intégrant des matières recyclées et recyclables pour la papeterie (papier)
Code NACRES : AC.01
→ Sous réserve d'une expérimentation qui sera initiée dans une sélection de bâtiments pour juger de la faisabilité technique de cet objectif
- 10% de produits issus du réemploi ou de la réutilisation pour les équipements scientifiques
> *Part de produits issus du réemploi et/ou de la réutilisation et/ou intégrant des matières recyclées et recyclables pour chaque domaine concerné (exprimée en quantité de biens achetés ou transférés entre structures en interne).*

→ D'ici 2028, les outils nécessaires au suivi des parts de produits réutilisés, réemployés ou recyclés de chaque domaine d'achat sont mis en place

> *Les outils permettant le suivi des parts de produits réutilisés, réemployés ou recyclés de chaque domaine d'achat sont disponibles*

➔ **D'ici 2027, une plateforme interne de don et de prêt de matériels est mise en place**

> La plateforme interne de don et de prêt de matériels est disponible

➔ **D'ici 2027 et dès lors que l'objet du marché s'y prête, des clauses d'exécution et/ou des critères de sélection sont systématiquement intégrés sur :**

- **La prévention et la réduction des déchets : réduction des emballages (plastique notamment), gestion responsable des déchets, limitation du gaspillage, utilisation de produits à usage unique...**
- **La réparabilité : disponibilité des pièces, indice de réparabilité...**

> Part des marchés concernés intégrant des clauses d'exécution et/ou des critères de sélection sur :

- *La prévention et la réduction des déchets*
- *La réparabilité*

ACTIONS À POURSUIVRE (★) OU À METTRE EN ŒUVRE

> *Accroître la part de réemploi dans les achats et le recours à l'économie circulaire*

- Identifier les besoins et possibilités d'achat de produits issus du réemploi dans les habitudes d'achat de l'établissement
- Développer la veille, le sourçage et l'interconnaissance avec les fournisseurs proposant du matériel de seconde main ou de réemploi
- Sensibiliser les usagers et former les acteurs de la chaîne d'achat à l'économie circulaire et ses enjeux
- Valoriser l'économie circulaire dans le choix de l'offre, notamment par l'intermédiaire des variantes et en tenant compte de l'intégralité du cycle de vie de l'achat
- Définir une part minimale d'achat de réemploi et de réutilisation dans chacun des segments d'achat, en cohérence avec les obligations réglementaires des acteurs publics et les ambitions de l'établissement
- Travailler avec les prescripteurs pour orienter les marchés vers du matériel reconditionné, en utilisant des variantes ou en définissant un cahier des charges spécifique, par exemple pour les équipements scientifiques
- Développer des solutions pour mutualiser l'utilisation des équipements en interne, voire avec des acteurs extérieurs, en mettant en place un modèle économique associé

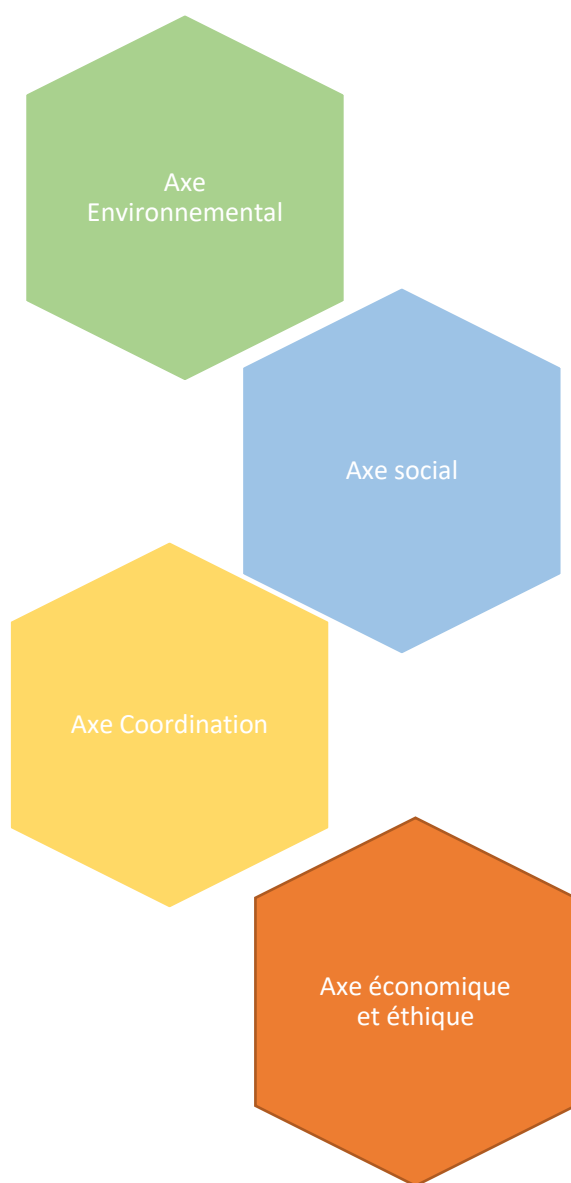
> *Contribuer à la prévention et à la réduction des déchets*

- Identifier les domaines d'achats fortement producteurs de déchets ou consommateurs de ressources pour adapter le niveau d'exigences des considérations environnementales
- Dans le cadre des opérations de rénovation et de déconstruction, identifier les produits et matériaux susceptibles d'être orientés vers des filières spécifiques
- Limiter l'acquisition d'appareils ou de solution engendrant des consommables jetables (piles, gaz, cartouches...)
- Exclure les achats de plastique à usage unique dans les marchés, hormis dans les cas d'usages spécifiques avec une absence d'alternative, pour lesquels la recherche d'un substitut doit être encouragée et valorisée
- Demander aux fournisseurs la livraison des produits dans des emballages adaptés au contenu, réutilisables et issus de matériaux biosourcés et leur imposer le traitement des déchets pour certaines prestations particulières. Assurer un suivi lors de la réception des commandes pour veiller au respect de l'engagement.
- Cibler les structures et les projets à accompagner prioritairement dans la réduction des déchets associés (ex. TP de chimie)

> Repousser et anticiper la fin de vie des équipements

- Généraliser les clauses et les critères sur la durée minimale de disponibilité des pièces, de garantie ou sur l'interopérabilité. S'assurer de la disponibilité des pièces et du coût associé, en demandant aux candidats de les préciser à travers un BPU spécifique
- Adopter une approche tenant compte de la durabilité de l'achat lors de l'analyse des offres, à travers par ex. un indice de durabilité
- Étudier la possibilité d'intégrer dans les marchés des clauses de reprise des équipements remplacés
- Améliorer la connaissance des habitudes et pratiques internes de réparation des structures, notamment pour étudier l'intérêt de conclure des contrats de maintenance
- Mettre en place des processus de cession de matériel auprès d'associations, d'éco-organismes ou à destination du secteur du réemploi.

SOUTENIR L'EMPLOI INCLUSIF ET PROMOUVOIR L'EGALITE PROFESSIONNELLE



CONTEXTE

Chaque année, l'UGA propose des marchés réservés à des ESAT, des SIAE ou des EA. Par exemple, marché de prestation traiteur, marché d’objets promotionnels.

Environ 17% des marchés publics de l’UGA hors établissements-composantes et un tiers des marchés de Grenoble INP – UGA comprennent au moins une considération sociale.

L’UGA hors établissements-composantes et Grenoble INP – UGA ont signé une convention de partenariat avec Grenoble Alpes Métropole (GAM) pour la mise en œuvre des clauses emploi dans ses marchés publics. Ces dispositifs sont des moyens pour aider les acheteurs publics et les entreprises à intégrer des publics éloignés de l’emploi.

Les marchés publics constituent un important levier pour encourager l’emploi inclusif et la mise en valeur des dispositifs de protection sociale.

Pour l’UGA hors établissements-composantes, les heures d’insertion, notamment dans les marchés publics de travaux, représentent un volume de 12 792 heures.

L’UGA est également engagée en faveur de l’égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations. A cet égard, les valeurs de l’établissement doivent également alimenter les opérateurs économiques qui travaillent pour son compte. Ainsi, les cahiers des charges des marchés publics encouragent les entreprises à produire des rapports sociaux et à justifier de leur politique sociale et sociétale à l’égard de leurs salariés.

OBJECTIFS CHIFFRES, JALONS COMMUNS ET INDICATEURS ASSOCIES

- **A partir de 2026, tous les nouveaux marchés dont le montant est supérieur aux seuils européens intègrent des considérations d'exécution relatives au domaine social ou à l'emploi (notamment en faveur des personnes défavorisées), en application de la réglementation nationale**

> Part des marchés dont le montant est supérieur aux seuils européens intégrant des considérations d'exécution relatives au domaine social ou à l'emploi

- **D'ici 2028, 40% des marchés dont le montant est inférieur aux seuils européens intègrent des considérations sociales (clauses et/ou critères)**

> Part des marchés dont le montant est inférieur aux seuils européens intégrant des considérations sociales

- **D'ici 2030, au moins 3 consultations par an prévoient un lot réservé**

> Nombre annuel de consultations prévoyant un lot réservé

- **D'ici 2029, la totalité des marchés, lorsque cela est applicable, comprend une clause et/ou un critère relatif à l'égalité femmes/hommes et à la lutte contre la discrimination**

> Part des marchés comprenant une clause relative à l'égalité femmes/hommes et à la lutte contre la discrimination ; dont part des marchés de service ou travaux attribution

ACTIONS À POURSUIVRE (★) OU À METTRE EN ŒUVRE

> Faciliter l'accès aux structures de l'économie sociale et solidaire ou poursuivant une finalité sociale à travers leur activité (ESAT, SIAE, EA...)

- Renforcer la connaissance et les relations avec ces structures, notamment à travers les plateformes de mise en relation entre acheteurs et fournisseurs inclusifs (ex. Le marché de l'inclusion), les chambres régionales de l'ESS (CRESS) ou dans le cadre des sourçages
- Identifier les besoins pouvant être destinés à ces structures afin de mieux les informer sur les prévisions d'achats de l'établissement et d'identifier ceux auxquels elles seraient en mesure de répondre (notamment à travers des marchés réservés ou des heures d'insertion)
- Adapter les marchés à leur activité et leurs exigences spécifiques (allotissement plus fin et lots réservés)
- Développer le recours à des facilitateurs pour accompagner et suivre la mise en place des clauses sociales dans les marchés
- Mettre en place des outils afin de faciliter l'identification de ces structures dans le logiciel financier notamment

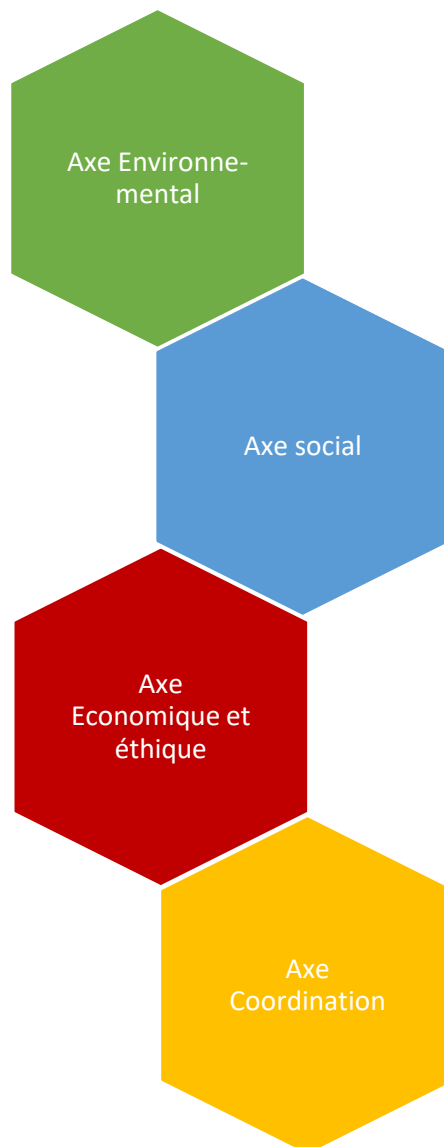
> Améliorer la prise en considération des engagements sociaux dans les marchés

- Dans les marchés s'y prêtant, généraliser la prise en considération de critères sociaux dans l'analyse des offres, en l'ajustant selon le domaine d'achat et en s'assurant de leur objectivité, validité juridique, facilité d'analyse et vérifiabilité afin d'améliorer leur contrôle
- Cadrer les réponses des candidats et identifier des outils d'aide à l'analyse des offres pour en faciliter le traitement
- Améliorer la connaissance des stratégies des opérateurs en matière sociale et encourager la pratique d'analyse comparative sur les engagements sociaux afin de les inciter à une démarche d'amélioration continue

> Renforcer la prise en compte, dans les marchés, des considérations relatives à la qualité de l'emploi et des pratiques des employeurs, notamment en matière d'égalité professionnelle

- Mettre en avant, dans les documents de la consultation, les interdictions de soumissionner liées aux discriminations ou au non-respect des politiques d'égalité
- Intégrer des sous-critères spécifiques permettant d'évaluer les mesures et plans de progrès mis en œuvre par le candidat afin de garantir l'égalité salariale et des conditions de travail entre hommes et femmes, la diversité, l'égalité des chances, la lutte contre le harcèlement, l'inclusion de personnes en situation de handicap, l'insertion professionnelle et l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi, etc.
- Mettre en place un clausier spécifique et des outils d'analyse permettant l'évaluation des considérations relatives à la promotion de l'égalité femmes/hommes et à la lutte contre la discrimination
- Renforcer la vigilance portée sur les candidatures en vue d'exclure les opérateurs condamnés pour des pratiques discriminatoires

GARANTIR UNE COMMANDE PUBLIQUE ACCESSIBLE ET ETHIQUE



CONTEXTE

L'axe économique et éthique de ce Plan revêt deux enjeux : pour l'UGA il s'agit de rendre la commande publique plus accessible et plus transparente ; et, pour les acheteurs, il s'agit de mieux connaître les opérateurs économiques à travers le *sourcing* et des rencontres professionnelles.

La programmation des achats publics et la publication des prévisions d'achats sont des moyens, notamment pour les entreprises locales, de préparer des réponses aux procédures de marchés.

Des rencontres annuelles autour de l'achat public, comme à l'occasion des Assises de l'Achat Public à Grenoble, permettent de mieux connaître les opérateurs économiques, les entreprises du secteur adapté ou relevant de l'économie sociale et solidaire. Le développement de rencontres avec les opérateurs et structures économiques permet d'accompagner les TPE-PME dans leur réponse aux appels d'offres en adaptant certaines clauses financières ou en simplifiant les cadres de réponse.

En outre, en matière d'achats publics les valeurs de dignité, d'intégrité et de probité ont une résonance particulière du fait de l'importance de faire une bonne utilisation des deniers publics et des risques importants de dérives entourant certaines catégories d'achats.

La part des marchés publics passés avec des entreprises TPE/PME (très petite et moyenne entreprise) représente 45 % des marchés notifiés par l'UGA et Grenoble INP UGA.

OBJECTIFS CHIFFRES, JALONS COMMUNS ET INDICATEURS ASSOCIES

➔ **D'ici 2027, rédiger et diffuser une charte de déontologie auprès de l'ensemble des acteurs de la commande publique, au sein et hors de l'UGA.**

> *La charte de déontologie est communiquée et rendue accessible à l'ensemble des parties prenantes internes et externes. Renforcer la confiance dans la commande publique.*

➔ **D'ici 2029, la totalité des marchés proposent des documents de consultation simplifiés (règlement de consultation, cadre de réponse technique et/ou financier)**

> *Part des marchés comprenant des documents de consultation simplifiés (règlement de consultation, cadre de réponse technique et/ou financier)*



La Loi 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique a introduite de nouvelles obligations, de prévention et de détection des atteintes à la probité pour les acteurs publics et privés.

L'UGA pourra s'appuyer sur des ressources telles que le Guide Achat public de la Direction des achats de l'Etat et de l'Agence française anticorruption (AFA), rédigé pour faciliter la prévention, la détection et l'action face aux risques de corruption, de favoritisme, de prise illégale d'intérêts ou de détournement de fonds publics.

ACTIONS À POURSUIVRE (★) OU À METTRE EN ŒUVRE

> **Améliorer l'interconnaissance avec les acteurs économiques, notamment les TPE et PME**

- Renforcer les relations avec les acteurs économiques, notamment à travers des temps d'échange par le biais de leurs chambres consulaires ou leurs fédérations professionnelles, la participation à des salons professionnels ou dans le cadre des sourçages
- Publier annuellement les prévisions d'achats et de renouvellement des marchés

> **Adapter et simplifier les marchés**

- Faciliter la réponse aux marchés notamment à travers l'adaptation de l'allotissement ; la simplification et l'homogénéisation des documents de candidature ; l'adaptation des délais de réponses selon les consultations ; la facilitation des candidatures de groupements d'entreprises ; la mise à disposition d'aide à la compréhension des pièces et procédures de passation (guide, fiches d'accompagnement...)
- Poursuivre la communication sur les motifs de rejet des offres
- Etudier les possibilités de caractériser la nature des fournisseurs (ex. TPE, PME...) pour améliorer leurs délais de paiement
- Adapter le montant des pénalités et permettre au titulaire de communiquer ses observations en amont de leur application

> Encourager une commande publique innovante

- Encourager la proposition de variantes en les autorisant sans que la réponse à l'offre de base ne soit obligatoire. Proposer un cadre de réponse précis et se former à leur analyse pour permettre de les comparer aux autres offres et de les juger efficacement
- Développer la conclusion de marchés sans publicité ni mise en concurrence pour les marchés de travaux, fournitures et services innovants inférieurs à 100 000 € HT

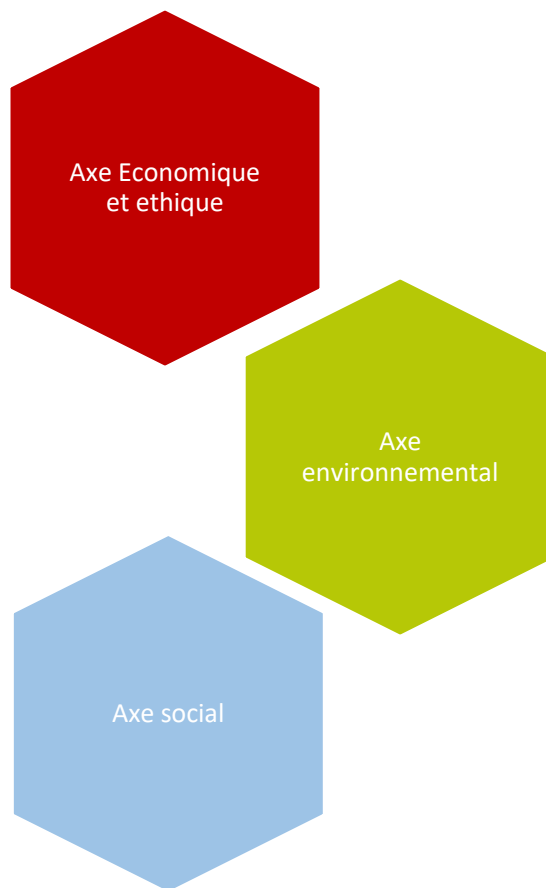
> Veiller à l'impartialité des achats

- Poser un cadre en matière de déontologie de l'achat public (Charte de déontologie)
- Développer des formations et actions de sensibilisation sur l'éthique dans les achats pour les agents et acteurs de la chaîne d'achat
- Expérimenter et développer des pratiques d'analyse visant à garantir l'impartialité des achats, notamment à travers l'anonymisation des réponses (en interne) ou le masquage des prix

> Surveiller et prévenir les comportements anticoncurrentiels

- Établir une analyse comparative des prix pratiqués en amont du lancement d'un marché
- S'assurer de la cohérence des écarts de prix entre les offres au regard des différences techniques (ex. qualité) et de la réalité économique du marché. Demander la remise d'une décomposition du prix lorsque cela est possible.

ET PROMOUVOIR DEVELOPPER ET PILOTER LA POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES



ENGAGEMENT N°5 – PROMOUVOIR DEVELOPPER ET PILOTER LA POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES

CONTEXTE

Les acteurs et actrices de l'achat public sont nombreux et dotés de profils variés, chacun ayant un rôle à jouer dans la transition vers des achats plus durables : les acheteurs, acheteuses de métier, les chargés d'opération, les enseignants-chercheurs, les responsables administratifs, les chargés de communication ou encore les gestionnaires financiers. Pour cela, l'ensemble des acheteurs-prescripteurs doivent pouvoir être sensibilisés ou formés à la démarche d'achat responsable.

Dans le processus d'achat, les acheteurs jouent également un rôle important grâce à leur intervention à différentes étapes : présents dès l'expression du besoin par le prescripteur, pour accompagner le *sourcing*, établir les procédures de marchés publics, rédiger des marchés transversaux, assurer le suivi des marchés publics passés et leur évaluation. Pour orienter les choix en cohérence avec les exigences de transformation écologique, les acheteurs de l'UGA doivent disposer de solides connaissances dans le domaine des achats responsables.

L'implication de la communauté et la diffusion des bonnes pratiques repose notamment sur une fluidification du partage d'information, notamment à travers le déploiement de réseaux thématiques, à l'instar des référents Transformation Ecologique présents dans toutes les structures de l'UGA.

OBJECTIFS CHIFFRES, JALONS COMMUNS ET INDICATEURS ASSOCIES

➔ D'ici 2027, une formation relative à l'achat responsable est mise en place

> *Mise en place d'une formation relative à l'achat responsable*

➔ D'ici 2027, tous les acheteurs des services supports ont suivi la formation relative à l'achat responsable

> *Part des acheteurs des services supports ayant suivi la formation relative à l'achat responsable*

➔ D'ici 2028, au moins un agent est sensibilisé à l'achat responsable au sein de chaque structure prescriptrice

> *Nombre moyen d'agents sensibilisés à l'achat responsable au sein des structures prescriptrices*

➔ D'ici 2027, un réseau interne de référents "achats responsables" est composé et animé (au moins 1 réunion par an)

> *Nombre de réunions annuelles du réseau interne de référents*

➔ D'ici 2030, 100% des marchés exécutés sont évalués sur la mise en œuvre de leurs considérations sociales et environnementales

> *Part des marchés exécutés évalués sur les considérations sociales et environnementales*

➔ D'ici 2030, l'établissement est labellisé « Relations fournisseurs et achats responsables » (RFAR)

ACTIONS À POURSUIVRE (★) OU À METTRE EN ŒUVRE

> Promouvoir la politique et bonnes pratiques d'achats responsables

- Diffuser et promouvoir le Plan des Achats responsables à travers des communications ciblées auprès de la communauté universitaire et vers l'extérieur
- Promouvoir les outils à disposition des prescripteurs (notamment à travers des réseaux des achats responsables)

> Animer et développer la démarche d'achats responsables

- Créer et animer un ou des réseaux internes de référents, composé(s) d'acheteurs et de techniciens
- Accroître l'offre de formation autour de l'achat responsable pour les acheteurs et les prescripteurs, en s'appuyant notamment sur les engagements du Plan des Achats responsables

> Piloter la politique d'achats responsables et assurer une démarche d'amélioration continue

- Communiquer régulièrement sur l'évaluation du Plan des Achats responsables et le suivi des indicateurs, par le biais notamment de sa mise à disposition dans les outils d'aide au pilotage et d'information décisionnelle
- Fiabiliser les données et indicateurs relatifs aux enjeux sociaux et écologiques
- Se doter d'outils robustes permettant d'analyser, d'évaluer et de vérifier les propositions des candidats et leur exécution
- Former et accompagner les prescripteurs afin d'assurer un meilleur suivi d'exécution des engagements environnementaux des fournisseurs
- Réaliser des bilans de fin de marché pour évaluer la pertinence et l'efficacité des clauses mises en œuvre, et permettre leur évolution
- Assurer un suivi et une évaluation de l'efficacité des considérations sociales et environnementales dans les marchés
- Établir une procédure d'application des pénalités en cas de non-respect des dispositions contractuelles
- Se doter des moyens humains nécessaires pour assurer la mise en œuvre sur le long terme de la politique d'achats responsables de l'établissement
- Mettre en place des clausiers (de critères et de clauses) sur l'ensemble des axes du Plan des Achats responsables et les maintenir régulièrement à jour à travers les retours d'expérience effectués
- Signer la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) et préparer la candidature de l'établissement au label RFAR
- Engager une analyse visant à évaluer l'impact des considérations environnementales et sociales sur le coût des achats.

RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS DE L'UGA POUR DES ACHATS RESPONSABLES

AXE ENVIRONNEMENTAL	#1 – Placer l'exigence environnementale au cœur de nos décisions
	#2 – Accélérer la transition vers l'économie circulaire, la réduction et la prévention des déchets
AXE SOCIAL	#3 – Soutenir l'emploi inclusif et promouvoir l'égalité professionnelle
AXE ECONOMIQUE ET ETHIQUE	#4 – Garantir une commande publique accessible et éthique
AXE COORDINATION	#5 – Promouvoir, développer et piloter la Politique Achats Responsables